

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2021.057**

Séance du 17 juin 2021

### Renouvellements et nouveaux partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 10 juin 2021

Date d'affichage : 17 juin 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 18

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### Absents excusés:

-----

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'art 101 ;
- Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
- Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;
- Vu les délibérations n°2009-09-01, n°2011-03-17 et n°2013-12-31, des Conseils communautaires de Versailles Grand Parc du 15 septembre 2009, du 29 mars 2011 et du 10 décembre 2013, relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours ;

-----

#### Contexte

Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public. Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion.

Conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001, de la loi de décentralisation du 13 août 2004 et de la loi la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc renouvelle et élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) afin de proposer à ses élèves et étudiants une formation complète, incluant notamment des mises en situation professionnelle et leur permettant une participation à la vie culturelle d'un territoire élargi. Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de l'établissement et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Ainsi, compte tenu des bilans positifs des précédentes années, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc renouvellera les partenariats avec les structures suivantes :

Partenaires du champ pédagogique :

- la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale des Yvelines pour la poursuite d'ateliers de chant choral dans des écoles élémentaires du territoire conduits par des professeurs du Conservatoire et des étudiants tutorés, des formations en direction des enseignants des écoles et une journée de restitution au Conservatoire (pour les années 2020-2021 et 2021-2022) ;
- le lycée La Bruyère de Versailles pour les évolutions, liées à la réforme du lycée, des Aménagements Horaires et du baccalauréat S2TMD (pour 3 années scolaires à compter de 2021-2022) ;
- le collège Jean Racine de Viroflay pour la poursuite des aménagements horaire pour les collégiens en option musique et le développement des projets croisés entre les deux établissements (pour trois années scolaires à compter de 2021-2022) ;
- Le Studio - Ecole Supérieure de Comédiens par l'Alternance pour des collaborations pour les concours d'entrée et examens du Conservatoire, la présentation du Studio - ESCA aux étudiants et le tutorat des projets personnels (pour 2021-2022) ;
- la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris Saclay, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université Paris-Saclay pour la délivrance d'une Licence Musicologie Parcours « Musique, Interprétation et Patrimoine » (pour 2021-2022) puis sa transformation en Licence sélective de « Formation Supérieure de Musicien Interprète - FoSMi » (pour quatre années universitaires à compter de 2022-2023) ;
- la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris Saclay, l'Ecole Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot (nouveau partenaire), l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université Paris-Saclay pour la délivrance d'un master « Musique, Interprétation et Patrimoine » parcours de la mention musicologie "du domaine "arts, lettres, langues" (pour cinq années universitaires à compter de 2020-2021) ;
- l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay, le Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique de Normandie (CEFEDM) et la ville de Rueil Malmaison pour son Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil Malmaison (nouveau partenaire) pour favoriser les passerelles entre les offres de formation de ces établissements et multiplier les cursus accessibles à leurs étudiants respectifs en poursuites d'études aussi bien qu'en réorientation ((pour trois années universitaires à compter de 2021-2022).

Partenaires du champ périscolaire et socio-éducatif :

- Les communes de Jouy-en-Josas, Viroflay et Versailles pour la poursuite et le développement du projet « Conservatoire Hors les Murs », ateliers et activités d'enseignement en dehors du

Conservatoire, conçues à destination de divers publics, avec des partenaires des communes dans le champ des activités périscolaires et socio-éducatives (maisons de quartier, centres de loisir, périscolaire, Université Ouverte de Versailles..., pour les années 2020-2021 et 2021-2022) ainsi que la mise en œuvre de projets croisés autour de la saison artistique.

Structures de création et de diffusion professionnelles :

- le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, scène nationale, pour l'accueil de levers de rideau, prestations des élèves du Conservatoire en lien avec la programmation du théâtre et le développement de « l'école du spectateur », initiative visant à favoriser la venue d'élèves du Conservatoire à des spectacles programmés par le théâtre et en lien avec leurs apprentissages artistiques (pour trois années scolaires à compter de 2021-2022) ;
- le Théâtre de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation, avec les élèves comédiens, d'une nouvelle édition de la « Nuit de la lecture » dans le réseau des bibliothèques de la Plaine de Versailles, du spectacle Beethoven Project, d'autres projets pédagogiques en lien avec la programmation ainsi que l'accueil de sessions de cours pour le département art dramatique (pour trois années scolaires à compter de 2021-2022) ;
- le festival Musiques à Versailles pour des stages « de mises en situation professionnelle » d'étudiants du Conservatoire dans le cadre de la programmation professionnelle, l'accueil d'un concert de la saison du festival au Conservatoire et la mise en place d'une master-classe (pour la saison 2021-2022) ;
- le Versailles Jazz Festival 2021 dont la programmation comprendra une master-classe au profit des élèves du département jazz et un concert du Big band du CRR dans l'auditorium du Conservatoire.

De nouveaux partenariats seront initiés avec :

- l'Orchestre de Paris pour une découverte des métiers de l'orchestre et des mises en situation professionnelles des étudiants en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (pour les années 2020-2021 et 2021-2022) ;
- Sorbonne Université pour l'accueil au Conservatoire d'étudiants en Master de Direction de Chœur afin qu'ils y effectuent leur unité d'enseignement « Terrain Formation » (pour trois années universitaires à compter de 2021-2022) ;
- l'Association Audition solidarité pour l'organisation, à titre gracieux, de conférences autour de la prévention auditive à destination des élèves, des enseignants et des familles. Ces rencontres seront intégrées un cycle de conférences « Musique, santé et bien-être » dans le cadre de la saison 2021-2022 ;
- la ville de Jouy-en-Josas pour le Musée de la Toile de Jouy pour l'organisation de concerts et autres collaborations artistiques autour des expositions et collections du Musée (pour l'année 2021-2022) ;
- l'association « Maison Léon Blum » à Jouy-en-Josas pour l'organisation de visites musicales et concerts au sein de la maison et du parc (pour l'année 2021-2022).

Les conditions de financement de l'ensemble de ces partenariats sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacune des structures associées est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles Grand Parc (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale des Yvelines, le lycée La Bruyère de Versailles, le collège Jean Racine de Viroflay, Le Studio - Ecole Supérieure de Comédiens par l'Alternance, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université Paris-Saclay d'une part, l'Ecole Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université Paris-Saclay d'autre part, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le Centre de

formation des enseignants de la danse et de la musique de Normandie (CEFEDM) et la ville de Rueil Malmaison de dernière part, les communes de Jouy-en-Josas, Viroflay et Versailles, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, scène nationale, le Théâtre de Fontenay-le-Fleury, le festival Musiques à Versailles, le Versailles Jazz Festival, l'Orchestre de Paris, Sorbonne Université, l'Association Audition solidarité, le Musée de la Toile de Jouy, l'association « Maison Léon Blum », pour l'année 2020-2021 et suivantes en fonction des collaborations ;

- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*